

# Indications étiquetage des articles traités avec AXIL 2000

**Propriétés biocides** : Protection préventive anti-bleu/anti-moisissures sciages frais

**Substances actives** :

- Propiconazole (N°CAS 60207-90-1)
- Tébuconazole (N°CAS 107534-96-3)
- IPBC (N°CAS 55406-53-6)

**Présence de nanomatériaux** : Non

**Instructions d'utilisation** :

- Risque de sensibilisation cutanée nécessitant notamment manipulations des bois traités avec des gants
- Ne pas inhaler les poussières de bois lors du ponçage, rabotage... et autres usinages
- Les bois traités ne peuvent pas être mis en contact direct avec des produits alimentaires.
- Les bois traités ne peuvent être utilisés pour produire des meubles ou structures de jeux.
- Ne pas traiter des bois ronds qui n'auraient pas été débarrassés en totalité de l'écorce et du liber avant traitement.
- Les déchets de bois traités doivent être éliminés de manière responsable par une entreprise de traitement agréée